

ACTU DU PRESIDENT N°52 MAI 2020

President.national@unc.fr

La lettre du président-national de l'UNC



Chers Présidents et amis,

Depuis le 16 mars dernier, nous avons vécu une situation bien particulière et inédite pour chacun d'entre nous et pour notre association.

Comme vous le savez, dès le début de la crise du Covid-19 en France, nous avons très vite pris la décision de suspendre toutes les activités pour respecter les consignes gouvernementales et assurer la protection de chacun et chacune. Rester chez soi était l'action la plus efficace et la plus civique que nous puissions réaliser ! J'espère sincèrement aujourd'hui que vous allez toutes et tous bien et que vous prenez soin de vous et de vos proches.

Nous avons aussi une nouvelle fois constaté que notre UNC est riche de ses bénévoles et de sa force d'engagement pour autrui. De nombreuses initiatives, dans les associations départementales et locales, par des partenariats ou à titre individuel, ont été prises pour aider les plus fragiles doublement frappés par le confinement. Se mettre au service, depuis sa maison ou en respectant les gestes barrières mais en ne laissant pas la solidarité confinée, c'est aussi une très belle manière de faire vivre notre association et nous vous en remercions !

A la date à laquelle je m'adresse à vous, et malgré les mesures de déconfinement prises par le gouvernement, il nous faut réfléchir à notre avenir, à l'aune permanente de l'ombre portée du Covid-19 où... d'un autre virus à venir ! C'est la raison pour laquelle j'ai invité tous les administrateurs nationaux à se livrer à une réflexion collective pour notre futur proche voire lointain ...

En effet, au risque de passer pour un pessimiste atteint de sinistrose, j'entends comme vous que les spécialistes s'accordent pour estimer que l'épidémie pourrait reprendre dès la levée du confinement, sauf s'il s'avère que ce virus est saisonnier, une hypothèse cependant majoritairement contestée par la communauté scientifique. L'arrivée d'un vaccin ou d'un médicament est tout aussi improbable à court terme.

Une 2^e vague ne peut pas être écartée : le pays s'est mis en position de la maîtriser, au mieux par la régénération des capacités d'accueil hospitalières (c'est la réussite du confinement) et par le respect scrupuleux des gestes barrières pour limiter la dissémination du virus. Mais, pour maîtriser cette supposée deuxième vague, certaines études préconisent une stratégie différenciée pour la population la plus vulnérable, c'est-à-dire les personnes à risque - maladie chronique, obésité, tension, diabète et ... les seniors dont nous sommes un certain nombre au sein des instances nationales !

Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir tenir notre CA et notre AG, selon le nouveau calendrier, si les contraintes actuelles ne sont pas assouplies, notamment les déplacements. Même si nous avons la possibilité effective de les maintenir, nous serons vraisemblablement confrontés à de multiples contraintes pour l'accès à la capitale, l'utilisation des transports en communs, les possibles limitations des distances de déplacement, du nombre de participants aux rassemblements publics, sans exclure la manifestation légitime de l'équivalent d'un « droit de retrait » d'un adhérent !

Enfin, nous ne pouvons pas non plus évacuer l'hypothèse d'un reconfinement partiel ou total en cas d'une dégradation de la situation sanitaire. Par conséquent, j'ai envisagé 4 scénarii possibles et demandé aux administrateurs de me faire connaître avis, réflexions et ... propositions.

1^{ère} hypothèse : le virus « rend les armes » cet été. On reprend « la vie » de l'UNC comme prévu. CA et AG se déroulent aux dates prévues.

2^e hypothèse : malgré une amélioration de la situation, les restrictions en vigueur sont trop contraignantes et imposent le report du CA, mais laissent de bons espoirs pour la tenue de l'AG. Jusqu'à quand peut-on reporter le CA ?

3^e hypothèse : l'évolution de la situation nous contraint à un report de ces deux événements avant la fin de l'année : faisabilité juridique et matérielle ? Possibilité statutaire ? Mesures dérogatoires ?

4^e hypothèse : en cas de non-faisabilité de l'un ou l'autre, quel recours possible ? Année blanche avec maintien de la composition actuelle du CA ? Visioconférence ? Vote électronique par Internet ? Comment approuver les orientations stratégiques et les comptes ? Comment procéder au renouvellement total du CA ?

Je consulte aussi actuellement les présidents des autres grandes associations nationales pour savoir ce qu'ils envisagent. Je ne manquerai pas de vous faire connaître dès que possible les décisions prises. Il importe de faire preuve de souplesse et de flexibilité pour répondre à cette situation inédite et nous saurons relever ce défi.

C'est une période surprenante c'est vrai, une période difficile mais également une période qui nous invite au questionnement, à l'action différemment, à la patience et au lâcher prise. Une période qui nous rappelle violemment notre fragilité et nous invite, en humilité, à imaginer le monde pas tout à fait pareil après.

Je livre à votre réflexion cette citation de Vaclav Havel : « *L'espérance n'est pas la conviction que quelque chose finira bien, c'est la certitude que quelque chose a un sens quel que soit la façon dont cela se finit* ».

Bon courage à tous !

Hervé Longuet
Président-national

AGENDA

☛ **Tous les rendez-vous prévus sont jusqu'à nouvel ordre, annulés ou reportés en raison de l'épidémie de Coronavirus.**

ACTUALITES

➤ Solidarité avec nos jeunes frères d'armes

L'armée de Terre, l'armée de l'Air et le Service de Santé des armées ont déploré ces dernières semaines le décès à l'entraînement et au combat de frères d'armes :

- Le mercredi 15 avril 2020, l'adjudant-chef Olivier Michel et le brigadier Vincent Monguillon du 5^e régiment d'hélicoptères de combat, lors d'une mission d'entraînement à l'hélicoptère dans les Hautes-Pyrénées.
- Le mercredi 29 avril 2020, au centre d'essais des Landes, le sergent Pierre Pougin de l'Escadron d'hélicoptères 1/67 « Pyrénées » de la base aérienne 120 de Cazaux (Gironde), lors d'une mission d'entraînement de sauvetage (*Search and Rescue*).
- Le jeudi 30 avril, l'infirmier en soins généraux de premier grade Quentin Le Dillau, de 186^e antenne médicale de Cazaux, des suites de ses blessures lors de la même mission d'entraînement de sauvetage. Son grand-père est membre de l'UNC56.
- Le vendredi 1^{er} mai 2020, le brigadier Dmytro Martynyuk du 1^{er} régiment étranger de cavalerie, des suites de ses blessures occasionnées par un engin explosif improvisé, au Mali.
- Le lundi 4 mai 2020, le légionnaire de 1^{ère} classe Kévin Clément du 1^{er} régiment étranger de cavalerie, face à des djihadistes au Mali.

A chacun de ses décès, prolongeant une démarche entreprise par mon prédécesseur, l'UNC manifeste de différentes manières sa solidarité avec ses jeunes frères d'armes :



☞ Sur proposition du directeur administratif, je valide un communiqué de presse diffusé en interne à toutes les associations départementales et en externe aux principaux organes de presse nationaux. Ce communiqué peut être repris à leur compte par les associations départementales et

diffusé à la presse locale. Il est demandé que ce communiqué soit répercuté aux associations locales.

- ☞ J'adresse systématiquement une lettre de condoléances au chef d'état-major de l'armée concernée.
- ☞ J'écris également au chef de corps ou au commandement de base avec copie au président départemental de la garnison.
- ☞ Lorsque les personnels décédés laissent des conjoints et/ou des orphelins, la présidente de la commission mixte AEVOG prend contact avec la famille et propose l'aide morale et matérielle de l'UNC.
- ☞ Enfin, l'UNC est représentée systématiquement lors de l'hommage rendu aux soldats tués en opérations sur le pont Alexandre III.

Si, dans un passé plus ou moins lointain, ceux qui tombaient pour la Patrie étaient enterrés dans l'indifférence générale, ce qui était scandaleux, les temps ont heureusement changé, et grâce notamment à l'action des associations de combattants, il leur est maintenant rendu les honneurs et l'hommage qu'ils méritent !

Nous ne pouvons que nous féliciter du chemin parcouru.

En effet, si le métier des armes quel que soit le statut de celui qui l'exerce, reste un métier spécifique, celui d'accepter sur ordre d'être exposé à la blessure et à la mort, celui qui conduit également à blesser ou à tuer, cette spécificité du métier des armes, en un mot l'état militaire, crée pour l'état des devoirs auxquels l'UNC est très attachée, notamment un Devoir de respect de la mémoire des combattants !

Document réservé à un usage interne